

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 99-010 DU 05 FEVRIER 1999

portant autorisation de ratification du
traité instituant la Communauté
économique africaine signé à Abuja
le 03 juin 1991.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée, la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, du traité instituant la Communauté économique africaine signé à Abuja, le 03 juin 1991.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 05 Février 1999

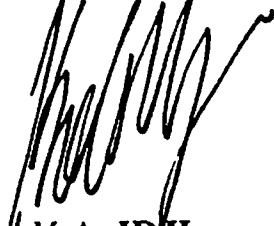
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le ministre des Affaires étrangères
et de la coopération,



Kolawolé A. IDJI.-

Le ministre des Finances



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 JO I.